



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ESSENTIEL ▶ Aptitude des cuves des réacteurs de 900 MWe ▶ Transport de matières radioactives et gestion des déchets radioactifs ▶ Rencontre G4 - ASN ▶ Contrôle n° 189 ▶ SOCATRI: le jugement rendu ▶ 2M Process : contamination au tritium ▶ Nouveaux réacteurs en Europe : décision de WENRA

ENJEU

Réacteurs de 900 MWe : les cuves aptes au service pendant 40 ans

Pour tenir compte du vieillissement des cuves et de l'évolution des connaissances, la démonstration de la tenue en service des cuves des réacteurs électronucléaires est remise à jour régulièrement par EDF et examinée par l'ASN.

En prévision de la prise de position sur l'exploitation de chaque réacteur de 900 MWe à l'issue de sa troisième visite décennale (VD3), EDF a transmis un dossier de justification qui a fait l'objet d'une instruction par l'ASN et son appui technique l'IRSN. L'ASN et l'IRSN ont examiné la démonstration d'EDF pour s'assurer de sa conformité aux exigences réglementaires et de sûreté et vérifier la validité des calculs et des hypothèses utilisés.

Après avoir consulté le Groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires sur ce dossier et sous réserve des dispositions prises par EDF en termes de suivi du vieillissement et de contrôle en service de la cuve, l'ASN considère que les cuves de tous les réacteurs de 900 MWe sont aptes au service pendant 40 ans.

Cette position générique sera complétée ultérieurement par une analyse réacteur par réacteur à l'issue de leur troisième visite décennale.

www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

▲ **5 novembre 2010** : audition de l'administrateur général du CEA.

▲ **5 novembre 2010** : audition de la présidente du conseil d'administration et du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) (audition semestrielle).

AGENDA

7 décembre 2010
Débat public
"installation nucléaire
et risques sismiques dans
le sud-est de la France".
Université d'Avignon.

7 décembre 2010
Congrès "personnes
compétentes en
radioprotection"
organisé par la SFR.
Paris.

8 décembre 2010
22^e conférence des
commissions locales
d'information (CLI).
Paris.

16 décembre 2010
Rencontre sur le thème
"sécurisation
des traitements
en radiothérapie externe".
Nantes.

L'ASN EN ACTIONS

Transport de matières radioactives et gestion des déchets radioactifs

Journée d'information L'ASN a organisé une journée d'informations et d'échanges avec les professionnels du secteur médical et de la recherche sur le transport de matières radioactives et la gestion des déchets radioactifs, le 30 septembre 2010 à Aix-en-Provence. Rassemblant 110 professionnels provenant de secteurs variés : services de médecine nucléaire et de curiethérapie, laboratoires de recherche, fournisseurs de radionucléides, commissionnaires de transport, transporteurs routiers, cette rencontre a été l'occasion pour l'ASN d'insister sur ses priorités dans ces deux domaines. Elle a également permis d'échanger sur les difficultés rencontrées par les professionnels et d'identifier les bonnes pratiques et les axes de progrès. www.asn.fr

Guide méthodologique

Consultation Le projet de guide méthodologique relatif à la gestion des sites potentiellement contaminés par des substances radioactives est soumis à consultation du public sur les sites du ministère en charge de l'Environnement, de l'ASN et de l'IRSN. Les observations et remarques sur ce projet sont à transmettre avant le 31 janvier 2011. Il s'agit de l'aboutissement de la mission de révision confiée à l'IRSN par le ministère en charge de l'Environnement et l'ASN en juillet 2008, qui prend en compte le retour d'expérience acquis dans le domaine des sites pollués par des substances radioactives depuis une quinzaine d'années. www.asn.fr

Radiologie : actions de coopération

G4 L'ASN et les représentants du Conseil professionnel de la radiologie française (G4) se sont rencontrés le 5 octobre 2010 pour faire le point sur l'état d'avancement des actions de coopération dans le domaine de la radioprotection et dresser de nouvelles perspectives dans le domaine de l'imagerie médicale. Ils ont ainsi partagé l'objectif de limitation de la progression des doses d'origine médicale, enjeu majeur en termes de radioprotection et qui devrait faire l'objet d'un ambitieux plan d'actions nationales. Ils ont constaté que plusieurs actions ont été réalisées dont l'élaboration de décisions réglementaires, la publication sur le site de l'ASN de l'ensemble des lettres de suite d'inspection et la mise à jour du référentiel réglementaire dans le domaine. www.asn.fr

Contrôle n° 189

La dernière édition de la revue *Contrôle* est consacrée à la poursuite et au renforcement de la construction d'un pôle européen de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, un an après l'adoption d'une directive européenne sur la sûreté nucléaire. La construction d'une Europe de la sûreté nucléaire et de la radioprotection constitue un sujet fondamental pour l'ASN, placé au cœur de ses activités comme l'attestent sa très forte présence dans les enceintes européennes, depuis de nombreuses années, la densité des relations qu'elle a établies avec les Autorités de sûreté étrangères ou encore son implication dans la création et le fonctionnement de structures comme WENRA (*Western European Nuclear Regulators' Association*) ou HERCA (*Heads of European Radiological Competent Authorities*).

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Contamination au tritium de la société 2M Process à Saint-Maur-des-Fossés

Des opérations de dépollution encadrées par l'ASN

Le 3 novembre 2010, le CEA a informé l'ASN de la détection d'une contamination au tritium d'un travailleur de la société 2M Process, à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), à la suite d'opérations sur un matériel réputé non-contaminé en provenance du site du CEA Valduc. Ce même événement a été déclaré à l'ASND (Autorité de sûreté nucléaire de défense) qui l'a classé au niveau 2 (sur 7) de l'échelle INES. L'ASN, en appui à la préfecture du Val-de-Marne, encadre et contrôle, depuis le 8 novembre, les opérations de dépollution du site menées par le CEA. C'est ainsi qu'à la demande de l'ASN, l'IRSN a réalisé des diagnostics radiologiques des locaux concernés, un recensement des personnes susceptibles d'avoir été contaminées et des évaluations pour reconstituer les doses reçues. Il en ressort que six travailleurs de la société 2M Process ont été contaminés, des expertises complémentaires étant encore en cours afin de déterminer plus précisément le niveau de ces contaminations. Cinq riverains présentent, par ailleurs, de légères traces de tritium, sans aucun enjeu sanitaire. Enfin, l'environnement immédiat de l'entreprise 2M Process présente une très faible contamination au tritium sans enjeu sanitaire, notamment dans certains végétaux.

www.asn.fr

Suite de l'incident de SOCATRI de juillet 2008

Jugement rendu

Le 14 octobre 2010, le Tribunal de grande instance de Carpentras (Vaucluse) a rendu son jugement relatif à l'incident qui s'est produit sur l'installation SOCATRI (site nucléaire du Tricastin) dans la nuit du 7 au 8 juillet 2008 : « Par décision du 14 octobre 2010, le Tribunal correctionnel de Carpentras a relaxé la SARL SOCATRI du délit de pollution des eaux ayant causé des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune et l'a condamnée du chef d'omission de déclaration sans délai de l'incident survenu dans ses locaux au cours de la nuit du 7 au 8 juillet 2008, au visa des articles 48 et 54 de la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire, avant de statuer sur les demandes de dommages et intérêts présentées par les parties civiles ». À la suite de cette pollution, l'ASN avait mené une première inspection le 10 juillet 2008. Le 11 juillet, le collège de l'ASN avait pris une décision relative à la mise en sécurité de l'installation. Le 12 juillet, l'ASN avait mené une nouvelle inspection afin de vérifier le respect de la décision. L'ASN avait établi un procès-verbal d'infraction résultant des constatations de l'inspection du 10 juillet 2008 et l'avait transmis au Procureur de la République de Carpentras. www.asn.fr

COMPRENDRE

LA CUVE D'UN RÉACTEUR ÉLECTRONUCLÉAIRE

La cuve est un équipement essentiel pour la sûreté d'un réacteur électronucléaire. C'est par ailleurs un composant non remplaçable qui présente la particularité d'être soumis à de fortes irradiations en fonctionnement : cette irradiation conduit à une modification des propriétés mécaniques du métal de la cuve. D'importantes actions sont donc mises en œuvre pour s'assurer de la résistance des cuves des réacteurs et une attention spéciale est portée aux effets du vieillissement. La justification de la tenue mécanique de la cuve repose sur des actions de contrôle, sur le suivi des effets du vieillissement et fait l'objet d'une démonstration particulière, révisée régulièrement par l'exploitant et examinée par l'ASN. Cette démonstration prend en compte les défauts présents sur certaines cuves et permet de s'assurer de leur absence de nocivité pendant toute la durée de fonctionnement des réacteurs.

www.asn.fr

Japon

Rencontres avec NISA et MEXT

Les 1^{er} et 2 novembre 2010, une délégation de l'ASN conduite par son président a rencontré, à Tokyo, les Autorités de sûreté japonaises : NISA pour le contrôle de la sûreté des réacteurs de puissance et des installations du cycle du combustible ; MEXT pour le contrôle de la sûreté des réacteurs de recherche et le contrôle de la sûreté et de la sécurité des sources. Ces réunions bilatérales devraient déboucher sur la mise en œuvre d'un plan d'actions de coopération avec ces deux entités. Un rendez-vous a été pris pour le deuxième trimestre 2012, en France, pour l'organisation des prochaines réunions bilatérales.

Par ailleurs, le 29 octobre 2010, le président de l'ASN a eu un entretien avec une délégation de l'Institut japonais pour les sciences radiologiques (NIRS). Cette réunion a été l'occasion d'aborder la radioprotection des patients en radiologie et en radiothérapie et a permis de constater la similitude des préoccupations et des actions de l'ASN et de NIRS dans ce domaine.

Bratislava (Slovaquie)

Nouveaux réacteurs en Europe : une décision de WENRA

Le président de l'ASN, André-Claude Lacoste, a participé les 9 et 10 novembre 2010 à une réunion de WENRA (*Western European Nuclear Regulators' Association*) à Bratislava. Cette réunion a donné lieu à une décision importante s'agissant des objectifs de sûreté des nouveaux réacteurs en Europe. En effet, les 17 membres de WENRA, en approuvant le rapport préparé par le groupe de travail présidé par Olivier Gupta, directeur général adjoint de l'ASN, se sont engagés à mettre en œuvre sept objectifs de sûreté qualitatifs ambitieux, présentés dans la déclaration adoptée le 10 novembre, pour les réacteurs nucléaires en Europe qui seront construits dans les années à venir. La réunion a également confirmé l'intérêt des membres de WENRA de travailler sur la sûreté des réacteurs de recherche et sur la comparaison des pratiques d'inspections dans chaque pays.

VU SUR
asn.fr

► Consultation sur la refonte du guide méthodologique relatif à la gestion des sites potentiellement pollués par des substances radioactives.

LETTRE MENSUELLE
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE



6, place du Colonel Bourgoïn - 75012 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00
www.asn.fr. Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.
Directeur délégué : Alain Delmestre.
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet - asn.publications@asn.fr
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,
75011 Paris - Tél. : +33 (0)1 48 05 14 59 - www.scriptosensu.com
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 800 exemplaires par Inter Routage
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN 2101-9762
Prochain numéro début janvier 2011.